



# Express-inFO

## Comité technique ministériel du 14 octobre 2019

### A retenir de ce Comité Technique...

Retrouvez la déclaration de FO en ouverture de la séance [ICI](#)

#### Office français de la biodiversité



Sur la base d'une idée pertinente d'unifier l'AFB et l'ONCFS, la précipitation de l'administration conduit à faire perdre une grande partie de l'intérêt qu'il y aurait pu y avoir dans la création de l'OFB.

Si **FO a permis d'adopter 3 vœux fondamentaux pour l'avenir de l'OFB, a réussi à faire évoluer le projet de décret dans le bon sens sur certaines dimensions, les débats du CTM n'ont pas permis de disposer des éléments indispensables pour les agents** concernant :

- un engagement à réduire la précarité
- un engagement à pérenniser l'organisation territoriale
- la reconnaissance comme une opération de restructuration ouvrant des garanties
- un engagement sur les moyens dans la durée

**Dans ces conditions, FO a pris ses responsabilités en votant CONTRE le projet de décret.**

Par la suite, nous continuerons à être **vigilants pour que cet établissement public de l'Etat conserve toute sa capacité d'intervention** que ce soit en matière de police judiciaire, en matière d'expertise technique et d'appui aux politiques publiques. Il sera important que l'indépendance face aux lobbys quels qu'ils soient puissent être garantie !

#### Agence nationale de cohésion des territoires

La vision de madame Gourault, dans la presse est assez édifiante :



passer de « *L'État Ingénieur à l'État jardinier* ». Pourtant, devant les maires, **il ne nous semble pas que le Président de la république ait pointé le manque de jardiniers pour justifier de la création de l'ANCT !**

Pour éviter que l'ANCT ne soit qu'une coquille vide ou, pire, un moyen de dynamiter le socle ministériel MTES/MCTRCT, et de siphonner ses moyens au niveau central / départemental /opérateurs vers le ministère de l'Intérieur, **FO permet d'adopter des vœux unanimes du CTM.** Si l'action continue de FO au niveau ministériel et auprès du SGG permet d'obtenir **la mention explicite des DDT comme déléguées adjointes potentielles** de l'agence au niveau local, cela ne permettra pas d'éviter les dérives. Par ailleurs, **le refus de l'administration de prendre en compte nos amendements permettant de conserver dans la durée l'unité du pôle MTES/MCTRCT** (co-tutelle du MTES et pilotage à la DGALN plutôt qu'à la DGCL), illustre bien l'objectif sous-tendu par le gouvernement.

**FO a donc voté CONTRE le projet de décret qui devra être soumis à un nouvel avis du CTM.**

## Statut particulier du corps des agents techniques de l'environnement



AGENT DE L'ENVIRONNEMENT

**Enfin une reconnaissance des agents techniques de l'environnement en catégorie B !** Mais alors que le projet pouvait être très positif pour les personnels, l'administration en fait une grande source de stress et de tensions.

L'administration prévoit certes le passage de tous les C (ATE) en B (TE) **MAIS** sur 4 ans et par concours ou LA. En dépit des engagements obtenus en séance par FO, c'est bien une concurrence qui sera générée entre les personnels, alors qu'il aurait été plus simple d'opérer en une seule fois, et suivant une seule voie. Par ailleurs, si les ATE bénéficient d'une mesure catégorielle, les TE n'ont aucune réelle ouverture vers la catégorie A.

Ajouté à cela le transfert de gestion de l'ensemble des ATE/TE au seul futur DG de l'OFB, quelle que soit leur affectation, et on dispose alors d'un projet de texte qui devient même dangereux ! FO ne pouvait voter pour ce texte en l'état, et exige des évolutions notables d'ici son ré-examen en CTM (le texte ayant reçu un avis unanimement défavorable).

## Ouvriers des Parcs et Ateliers

### OPA FO MOBILISÉS

Pour défendre notre statut, nos missions, nos salaires et nos pensions

Après le vote unanime CONTRE en CTM de juillet, suite à l'interpellation par Force Ouvrière de la Ministre BORNE pour dissocier les négociations statutaires et la signature de la nouvelle grille, le résultat a été obtenu avec la parution de l'Arrêté signé le 20 septembre. Restait à présenter et valider la partie de la rénovation statutaire qui impactait également le PLF 2019, à savoir, la création d'un complément individuel annuel (CIA) pour les OPA.

Il était aujourd'hui proposé pour avis, l'instauration d'un CIA, dont l'octroi et le montant, sont laissés à la seule discrétion de la hiérarchie de l'agent.

Force Ouvrière dénonce la mise en place d'une rémunération individuelle arbitraire, à la tête de l'agent, dans un contexte professionnel de terrain où les personnels travaillent le plus souvent en équipe.

Après avoir obtenu en séance de nouvelles améliorations au projet de texte, FO s'est abstenu face au refus de l'administration de revenir sur cette individualisation larvée.

## Dissolution de l'IFSTTAR dans l'Université Gustave Eiffel ?



Derrière des affirmations que ce projet ferait des envieux à l'international, et qu'il serait dommage de ne pas saisir une opportunité unique, une toute autre réalité !

Pour le CGDD « la recherche n'a rien à faire au MTES », et pour l'établissement « nous serons mieux protégés au ministère de l'enseignement supérieur ».

Tout un programme que FO a résumé en séance « le bateau MTES coule, fuyons et sabotons les canots de sauvetage ».

FO a une nouvelle fois exigé le maintien de la personnalité morale de l'IFSTTAR !



## Points divers abordés en réponse aux déclarations préalables

Effectifs des opérateurs : engagement transmettre un document écrit

Agenda social 2020/2022 : une première réunion sera bientôt programmée

RST/Ecoles : bientôt une présentation de la démarche « compétences critiques » en lien avec la question des écoles

Prime vélo : engagement à sa prorogation au-delà du 1er janvier 2020

SGC en Outre-Mer : l'administration semble découvrir le sujet !!

TVA/restauration collective : la DGFIP maintient son cap, la DGAFP cherche des solutions pour ne pas alourdir l'addition pour les agents !

IFSE : révision annoncée dans le cadre du catégoriel 2020

Accord Egalité pro : FO demande à le signer en séance...l'administration a mandat que s'inscrire dans le calendrier de communication de la ministre...les agents attendront ? L'administration contrainte d'abattre la date du 23 octobre en séance

Lignes Directrices de Gestion : 2 premières réunions de travail en novembre pour se projeter vers un monde sans CAP...

### Point n°2 : Projet de décret relatif à l'Office français de la biodiversité (pour avis)

#### Vœu FO n°1

*L'OFB doit être l'occasion de mettre fin à la précarité actuellement entretenue dans les deux établissements constitutifs.*

#### Vœu FO n°2

*Il est appelé de nos vœux que la DRH du Ministère s'engage réellement à accompagner la création de l'OFB par des avancées sociales pour l'ensemble des personnels quel que soit le statut (ATE/TE, Contractuels, autres fonctionnaires en position d'activité ou en détachement, CAE-CUI).*

#### Vœu FO n°3

*Les salariés de droit privé en contrats aidés ne sont pas des sous-salariés et doivent pouvoir prétendre à une représentation collective pour défendre leurs intérêts. C'est pourquoi, ces salariés doivent disposer d'une instance où ils puissent être représentés pour négocier les dispositions qui les concernent.*

*Par ailleurs, nous constatons que ce CTM qui examine le projet de décret ne s'accompagne pas d'arrêté intégrant la création de l'OFB comme opération de restructuration. Comment expliquer que des projets soient discutés dans des instances informelles et qu'ils disparaissent sans autre forme de procès aujourd'hui.*

### Point n°3

Projet de décret modifiant le décret n°2001-585 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des agents techniques de l'environnement et le décret n°2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement

#### Vœu FO n°1

*Les critères pour l'accès à la catégorie B des ATE seront transparents, quantifiables et objectifs afin que l'OFB et les Parcs nationaux ne soient pas placés sous le règne de l'arbitraire*

#### Vœu FO n°2

*Un chantier sur l'accès réel à la catégorie A pour les Techniciens de l'Environnement quelle que soit la fonction doit être engagé. La reconnaissance de la catégorie hiérarchique A doit être affichée pour les chefs de service OFB et ces postes doivent être accessibles aux techniciens de l'environnement lauréats du concours IAE ou nommés IAE sur liste d'aptitude. Dans l'attente, les taux de promotion pour l'accès aux grades de Techniciens supérieurs et de Chefs Techniciens doivent être substantiellement augmentés.*

### Point n°4 : Crédit national de la cohésion des territoires

#### Projet de décret portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

#### Vœu FO n°1

*Recruter des fonctionnaires sur les emplois permanents et proposer la CDIisation pour les agents actuellement sous contrat dans le périmètre de l'ANCT.*

#### Vœu FO n°2

*Maintenir la possibilité d'accès aux postes de l'ANCT pour les agents du MTES/MCTRCT en PNA.*

#### Vœu FO n°3

*Arrêter l'hémorragie en effectifs dans l'ensemble des contributeurs aux actions de l'ANCT (DDT(M), Cerema, ADEME,...).*

### Point n°6 : Projet de décret portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation des statuts

#### Vœu FO

*Les agents demeurent préoccupés par leur devenir au sein de ce projet. La mise en place à marche forcée de la nouvelle université n'est ni concevable ni acceptable. Les textes qui sont soumis pour seule information aujourd'hui, n'offrent pas toutes les garanties pour maintenir les missions, les statuts et les différents sites de l'Ifeistar.*

*Aussi, nous réitérons le vœu solennel exprimé majoritairement par les agents de démarquer l'expérimentation en maintenant la personnalité morale de l'Ifeistar.*

**Les  
vœux  
proposés  
par FO et  
adoptés  
par le  
CTM**